



## échange étiquettes dans magasin

Par **cornelyad**, le **13/12/2010** à **01:09**

Bonsoir,

il ya quelques jours, je ne sais pas ce qui m'est passé par la tête mais j'ai échangé les étiquettes de deux articles.

Lorsque je suis arrivée a la caisse on m'a demandé si je voulais payer la différence, ce que j'ai fait et je suis partie. La caissière m'a dit qu'on m'avait vu échanger les étiquettes grâce aux caméras. Ils n'ont pris ni mes coordonnées ni mon nom, et ne m'ont fait signer aucun papier.

Ils m'ont juste dit bonne soirée.

Peuvent-ils néanmoins porter plainte, étant donné que j'ai payé par carte bancaire?

Merci de me répondre, depuis ce jour là je n'arrive plus à dormir, j'ai peur qu'on vienne frapper à ma porte pour m'emmener au commissariat ou me renvoyer chez moi, étant d'origine étrangère.

Par **Domil**, le **13/12/2010** à **02:00**

Même s'ils portent plainte, vous ne risquez en AUCUN cas une expulsion.

Au pire, vous recevrez une convocation soit au commissariat, soit directement auprès du délégué du Procureur pour un rappel à la loi et peut-être une amende.